



---

**Guide méthodologique relatif à la  
mise en œuvre des séjours de  
remobilisation organisés par  
Média Jeunesse**

---

## TABLE DES MATIERES

Introduction.....	2
Eléments principaux du projet d'établissement .....	2
Caractéristiques des bénéficiaires .....	3
I. Ouverture large dans les critères d'admission.....	3
II. Indicateurs justifiant de la mise en œuvre d'un séjour de remobilisation .....	3
III. Place du séjour de remobilisation dans le parcours du mineur.....	4
IV. Objectifs travaillés dans le cadre des séjours de remobilisation .....	4
Continuité de parcours.....	4
I. Une grande Flexibilité autour du projet de chaque jeune accueilli .....	4
II. L'admission : élaboration de projet, présentation, admission et accompagnement dans la préparation au départ.....	5
III. L'accompagnement en Afrique .....	5
IV. L'accompagnement au retour .....	6
V. La sortie du dispositif de remobilisation .....	6
VI. Place des familles .....	6
Prévention du risque .....	6

## INTRODUCTION

Expérimentés depuis 10 ans sur l'ensemble des territoires, les accompagnements de Média Jeunesse répondent aux besoins d'éloignement et de remobilisation d'adolescents en danger et en panne de projet.

La pédagogie singulière proposée par Média Jeunesse permet l'accompagnement d'un très large panel de problématiques, **sans réel critère d'exclusion**: souvent associée aux situations les plus dégradées, cette pédagogie peut également s'avérer bénéfique dans une logique d'anticipation des ruptures, institutionnelles ou familiales, dès l'apparition des premières difficultés.

**A la condition d'une co-évaluation préalable des besoins des adolescents accueillis, Média Jeunesse offre une grande flexibilité dans le montage de projet**, tant dans la définition des objectifs de séjour que dans leurs modalités de mise en œuvre (temporalité, liens avec la famille, soin, etc.).

*Ce guide méthodologique, rédigé conjointement par des représentants de Média Jeunesse, de la Direction de l'Enfance et des Territoires d'Action Sociale, a pour ambition de permettre une meilleure maîtrise et appropriation du dispositif de remobilisation par les travailleurs sociaux du département.*

## ELEMENTS PRINCIPAUX DU PROJET D'ETABLISSEMENT<sup>1</sup>

### **L'objectif central est d'engager les adolescents accueillis dans une dynamique de changement**

- La pédagogie de Média Jeunesse se veut adaptée aux situations complexes et repose sur:
  - Une distanciation massive, au Maroc et au Sénégal, des pressions familiales et sociales, favorisant la réflexion et la prise de recul de l'adolescent
  - La co-construction d'une hypothèse de compréhension et d'objectifs afférents, avec l'adolescent, sa famille et le référent éducatif.
  - La recherche d'une continuité de parcours, sur la base d'une collaboration soutenue avec la famille, le référent éducatif, et grâce à un service dédié aux admissions et à l'accompagnement au retour.
  - La grande proximité entre adultes et adolescents, l'omniprésence de l'adulte, entre CER et Lieu de Vie et d'Accueil (LVA).
  
- Les moyens engagés sont adaptés à l'accompagnement d'un public en difficulté :
  - De petites unités de vie ne dépassant pas 7 adolescents.
  - Des équipes pluridisciplinaires, mixtes et originaires des différentes zones d'accompagnement: éducateurs spécialisés, moniteurs éducateurs, animateurs, psychologues, psychiatres, enseignants

---

<sup>1</sup> Le projet d'établissement de Média Jeunesse est téléchargeable sur <http://www.mediajeunesse.com/pedagogie>

- Des supports de remobilisation diversifiés : principalement des stages et du scolaire, mais également du sport, de l'art, de la culture, au sein des environnements d'accueil

## CARACTERISTIQUES DES BENEFICIAIRES

### I. OUVERTURE LARGE DANS LES CRITERES D'ADMISSION

Les séjours de remobilisation sont ouverts à l'ensemble des adolescents accueillis dans le cadre du dispositif de Protection de l'Enfance des Yvelines. Par principe, ***il n'existe aucun critère de refus d'une candidature, à condition que l'ensemble des informations relatives à la problématique du mineur soient portées à la connaissance des équipes éducatives de Média Jeunesse***, afin que les besoins individuels propres à chaque accompagnement puissent ainsi être anticipés. Les moyens mobilisés dans le cadre des accompagnements (éloignement, permanence éducative, partenariats autour de la question du soin physique et psychique, petites unités de vie, etc.) permettent de répondre à la plupart des besoins des adolescents accueillis, sur les plans éducatifs et psychiques. Seules les problématiques nécessitant des soins trop spécialisés peuvent se heurter aux manques de ressources en Afrique.

### II. INDICATEURS JUSTIFIANT DE LA MISE EN ŒUVRE D'UN SEJOUR DE REMOBILISATION

Il ne s'agit pas de vérifier si toutes les conditions présentées ici sont réunies, mais d'évaluer l'adéquation de la situation du jeune avec un ou plusieurs des critères suivants :

- Le jeune se met en danger (toxicomanie, relations pathogènes, errance, multiplications d'actes transgressifs, voire délinquants, auto et hétéro agressivité, etc.)
- L'environnement familial et social apparait comme facteur de forte contamination pathologique (encourageant ou couvrant des comportements déviants)
- Le jeune est inscrit dans un conflit de loyauté à l'égard de cet environnement qu'il craint de trahir s'il se met à changer d'attitude
- Il apparait nécessaire de mettre en œuvre une séparation d'avec sa famille en raison de liens pathologiques (fusionnels par exemple)
- Le jeune est désinscrit de tout ou partie des lieux d'échanges, de socialisation (école, formation professionnelle, famille, réseau relationnel)
- Il y a eu un échec répété des différentes solutions d'accompagnement, tant en internat qu'en milieu ouvert,
- Les dispositifs utilisés jusque-là ne peuvent pas répondre à la problématique du jeune
- Le jeune est inscrit dans un processus de radicalisation <sup>2</sup>

---

<sup>2</sup> [Consultez la fiche 27 du guide interministériel de la prévention de la radicalisation de mars 2016 en cliquant sur le lien](#)

### III. PLACE DU SEJOUR DE REMOBILISATION DANS LE PARCOURS DU MINEUR

Les séjours de remobilisation peuvent se mettre en œuvre à différents moments du parcours du mineur, dans une logique de **mesure éducative de transition** :

- Préventivement, en primo placement, afin de stopper la dégradation du lien avec la famille
  - en vue de la réintégrer au retour,
  - afin de préparer une orientation post séjour vers un autre établissement.
- En relais, depuis l'établissement d'accueil, afin d'éviter la rupture du placement
  - en vue d'une réintégration post-séjour au sein du même établissement,
  - en vue d'une réorientation vers un autre établissement.
- Depuis la Maison Départementale de l'Enfance des Yvelines
  - En vue de préparer un retour en famille ou une orientation vers un autre établissement
- Dans le cas de ruptures multiples, suite à un parcours institutionnel chaotique et des échecs successifs de placements
  - Afin de réévaluer les besoins précis du mineur et de penser un nouveau projet d'accompagnement plus adapté

### IV. OBJECTIFS TRAVAILLES DANS LE CADRE DES SEJOURS DE REMOBILISATION

Les objectifs travaillés pendant le séjour sont directement déclinés de la problématique du jeune. L'éloignement est facteur de prise de recul et favorise l'introspection et la mise en travail. Les objectifs les plus fréquents sont relatifs :

- à l'histoire personnelle,
- au projet professionnel,
- à l'autonomie relationnelle,
- à renforcer ou recréer le lien avec la famille.

## CONTINUITÉ DE PARCOURS

**Définition** : la notion de continuité de parcours ne doit pas s'entendre uniquement sur le plan de la fluidité du parcours institutionnel, mais aussi et surtout sur le plan de la continuité du travail engagé autour de la problématique, des besoins et ressources propres à chaque adolescent accueilli, dans le cadre du PPE.

### I. UNE GRANDE FLEXIBILITÉ AUTOUR DU PROJET DE CHAQUE JEUNE ACCUEILLI

Les besoins de chaque jeune étant uniques, Média Jeunesse dispose d'une souplesse importante dans les montages de projet. **Dès lors qu'elles sont anticipées et co-construites, les modalités d'accompagnement sont très largement personnalisables**, autour des projets scolaires/professionnels (préparation d'une échéance spécifique par exemple), du travail avec

les familles (déplacement sur sites en Afrique, reprise de lien, etc.), ou de la question du soin (mise en lien entre professionnels de santé).

Sur le plan de la temporalité des séjours, le principe des entrées/sorties permanentes offre une flexibilité importante dans le cadre des délais d'admission<sup>3</sup>, mais également dans les possibilités de prolongation, notamment lors de la phase sensible de l'accompagnement au retour.

**En la matière, la communication anticipée sur ces questions demeure de rigueur**, dans la mesure où toute modification génère des coûts logistiques importants d'une part (modification billetterie, assurance mondial assistance...), mais également des incidences sur les autres départs/retours, proches dans le temps.

## **II. L'ADMISSION : ELABORATION DE PROJET, PRESENTATION, ADMISSION ET ACCOMPAGNEMENT DANS LA PREPARATION AU DEPART**

***Les dates de séjour sont communiquées dès la validation de la candidature.*** Elles peuvent être sujettes à des modifications mineures, en lien avec la disponibilité aérienne.

Outre ses missions dans le cadre de l'admission, le service des admissions peut accompagner, sans dépôt de candidature préalable, à l'élaboration du projet de séjour. Cela se traduit notamment par la mise en place d'entretiens de présentation. Dans cette perspective, le service des admissions peut en amont, s'inscrire pleinement dans une collaboration avec le service demandeur, dans une phase d'élaboration de projet<sup>4</sup>.

En aval de l'admission, le service reste également présent, pour toute difficulté ponctuelle dans le cadre de la préparation au départ

Dans ce contexte, la mise en place d'une avance de frais relative aux vaccinations est possible<sup>5</sup>, dans les situations où les familles ne pourraient les prendre à leur charge, uniquement au sein de [l'Institut Pasteur de Paris XV<sup>6</sup>](#), partenaire santé de Média Jeunesse.

## **III. L'ACCOMPAGNEMENT EN AFRIQUE**

Des échanges réguliers sont organisés entre l'équipe éducative de Média Jeunesse au Sénégal/Maroc et le référent éducatif, porteur de l'histoire familiale et institutionnelle de l'adolescent(e) accueilli. Un travail de concertation autour de l'évolution du jeune, notamment sur la base d'entretiens par vidéoconférence ou téléphone, auxquels peuvent être associés, le cas échéant, le jeune et sa famille, permettent de maintenir la continuité de parcours et la cohérence du projet personnalisé.

---

<sup>3</sup> Cf. dates potentielles sur UGO

<sup>4</sup> ☎ 01.30.88.24.59 / ✉ [admissions@mediajeunesse.com](mailto:admissions@mediajeunesse.com)

<sup>5</sup> Cf. mail de la Direction Enfance et de l'Action Sociale du 22 décembre 2016

<sup>6</sup> [Cliquez sur le lien](#) pour consulter le site Internet de l'Institut Pasteur (vaccinations recommandées, horaires, etc.)

Un bilan éducatif intermédiaire est transmis après 4 mois de séjour, notamment afin de faciliter les démarches d'insertion propres au projet post Média Jeunesse.

#### **IV. L'ACCOMPAGNEMENT AU RETOUR**

L'objectif général est de faciliter le retour de l'adolescente(e) dans son environnement initial, d'évaluer et/ou de renforcer sa capacité de transfert des acquis développés à l'étranger, tout en favorisant le maintien de la dynamique engagée sur le plan de sa trajectoire personnelle globale.

#### **V. LA SORTIE DU DISPOSITIF DE REMOBILISATION**

Le projet pensé par et pour l'adolescent(e) et co-construit avec sa famille et son référent éducatif tout au long du séjour, doit avoir été largement anticipé, dès l'Afrique, avant la période d'accompagnement au retour. Les démarches inhérentes à sa future insertion, notamment au regard des délais d'admission (hébergement, scolarité, soin, etc.), doivent être engagées le plus en amont possible.

#### **VI. PLACE DES FAMILLES**

L'éloignement physique entre l'adolescent(e) et sa famille est paradoxalement propice au travail autour de la problématique familiale : les temps d'échanges à distance, par téléphone ou vidéoconférence, offrent un espace unique, sécurisé, pour aborder la complexité des liens familiaux. Des visites médiatisées sont organisées sur site, également en Afrique si le projet le justifie.

En concertation avec les services de l'ASE, des temps d'accueil en famille sont envisageables lors de la période d'accompagnement au retour.

L'ensemble des textes règlementaires et des recommandations de bonnes pratiques relatifs à l'autorité parentale sont mis en œuvre pendant l'intégralité du séjour.

## **PREVENTION DES RISQUES**

La prévention de l'ensemble des risques propres aux séjours de remobilisation de Média Jeunesse est détaillée dans [un plan de prévention consultable sur le site internet de Média Jeunesse<sup>7</sup>](#).

Si le Président du Conseil Départemental demeure évidemment souverain, l'évaluation des risques politiques et sanitaires au Sénégal et au Maroc entre toutefois pleinement dans le champ de compétences du Ministère des Affaires Etrangères, notamment des Ambassades de France implantées localement, avec lesquelles Média Jeunesse est en lien permanent, et dont la sécurité des français à l'étranger est la mission première. Leurs évaluations des risques par pays sont consultables en temps réel sur le site Internet du Ministère des Affaires Etrangères : <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays<sup>8</sup>>

---

<sup>7</sup> Cliquez sur le lien

<sup>8</sup> Cliquez sur le lien

Les engagements réciproques des différentes parties, en matière de prévention du risque, seront à terme inscrits dans le CPOM dédié au fonctionnement de Média Jeunesse.